

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 04.10.99.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 06.04.01 Bulletin 01/14.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été  
établi à la date de publication de la demande.*

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71 Demandeur(s) : MULLER ALFRED — FR.

72 Inventeur(s) : MULLER ALFRED.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET LAURENT MUNIER.

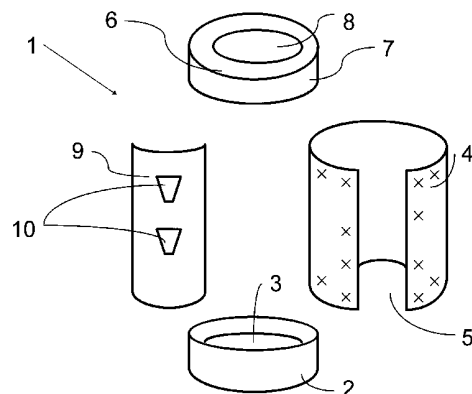
54 CONTENEUR CIRCULAIRE MULTI-USAGES, PROCEDE DE FABRICATION ET POUBELLE  
CORRESPONDANTS.

57 Le conteneur multi-usages (1) comprend au moins un  
élément (2) servant de fond formant un cylindre creux (3).  
Une plaque cintrée (4) assemblée par une plaque de façade  
(9) est logée dans le cylindre creux (3) et est coiffée par un  
deuxième élément cylindrique creux (7) servant de dessus  
et présentant une ouverture vers le haut.

Le conteneur multi-usages (1), est fabriquée en suivant  
au moins les étapes suivantes:

- cintrage d'une plaque rectangulaire (4) servant de  
corps du conteneur (1),
- formage d'une plaque de façade (9) avec pictogramme  
et/ ou logos (10),
- collage de la plaque de façade (9) sur le cylindre creux  
formé par le cintrage d'une plaque rectangulaire (4) de ma-  
nière à fermer le cylindre,
- mise en place d'un cylindre creux (2) pour le dessous  
et d'un cylindre creux (7) avec ouverture (8) pour le dessus.

Application à la réalisation de poubelles (1) de plusieurs  
dimensions et à la fixation de manière amovible de sacs  
poubelles (11) à l'intérieur de ladite poubelle.



La présente invention est relative à la technique des conteneurs. Elle se rapporte plus précisément à la technique des conteneurs circulaires multi-usages.

Les conteneurs circulaires multi-usages actuellement connus , comme des poubelles par exemple, sont composés d'un réceptacle pour les déchets, formant le fond et le pourtour. Un élément supérieur, avec une ouverture pour le passage du déchet vient coiffer ce réceptacle. Le corps du réceptacle à déchets est souvent une pièce unique, en matière plastique moulée, ou une pièce métallique assemblée par soudure. Un élément de décoration ou de signalisation est fabriqué tout spécialement pour être ajouté sur ce corps.

La fabrication de ces conteneurs nécessite la réalisation d'un moule. Une telle opération se justifie pour de grandes séries. Un moule d'injection étant destiné à la fabrication d'un grand nombre de pièces. Si les pièces sont métalliques la fabrication demandera un grand nombre d'opérations, puisque les différentes pièces qui composent ce corps doivent être assemblées, soudées, peintes, puis décorées.

La réalisation selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients et de réduire le prix de revient pour les petites séries.

La présente invention a pour objet un conteneur multi-usages qui comprend au moins un élément servant de fond formant un cylindre creux, dans lequel est logée une plaque cintrée assemblée par une plaque de façade. L'ensemble est coiffé par un deuxième élément cylindrique creux servant de dessus et présentant une ouverture vers le haut.

Suivant d'autres caractéristiques :

- l'élément formant un cylindre creux est une plaque sensiblement circulaire servant de fond avec rebords cylindriques.

- les éléments formant le dessus ou le fond sont des plaques circulaires en matériau plastique ou en métal embouti.

- la plaque de façade (8) est en matériau plastique en particulier avec pictogrammes ou logos par écrit et/ou en relief servant de décoration au conteneur.

- Dans le but de fixer de manière démontable un sac poubelle, un élément profilé élastique, ayant un pourtour légèrement plus grand que le conteneur, mais dont les extrémités ne se touchent pas, sert à serrer un sac poubelle de l'intérieur vers l'extérieur du conteneur et dont la position est définie par un épaulement  
5 situé en haut du conteneur sur lequel vient buter le profilé.

L'invention a encore pour objet un procédé de fabrication d'un conteneur conforme à ceux décrit ci-dessus qui se caractérise en ce qu'il comprend au moins les étapes suivantes :

- cintrage d'une plaque rectangulaire servant de corps du conteneur,
- 10 - formage d'une plaque de façade avec pictogramme et/ou logos,
- collage de la plaque de façade sur le cylindre creux formé par le cintrage d'une plaque rectangulaire de manière à fermer le cylindre,
- mise en place d'un cylindre creux pour le dessous et d'un cylindre creux avec ouverture pour le dessus.

15 L'invention a également pour objet une poubelle pour la récupération de déchets caractérisée en ce qu'elle est conforme à l'une quelconque des caractéristiques décrites ci-dessus.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront à la lecture de la description qui va suivre, donnée à titre d'exemple non limitatif et en regard  
20 des dessins annexés sur lesquels :

- La Fig. 1 représente vue en éclaté un conteneur selon l'invention.
- La Fig. 2 représente vue en élévation une variante de pièce élastique de fixation de sac poubelle selon l'invention.

- La Fig. 3 est un schéma vue en coupe du conteneur selon l'invention  
25 représenté à la Fig. 1 dans laquelle est placé, une pièce élastique représentée à la Fig. 2.

Tel qu'illustré sur ces figures, le conteneur 1 est composé d'un fond 2 en forme de cylindre creux 3, en matériau plastique, thermoformé ou injecté et teinté dans la masse. En variante, il peut être réalisé en métal embouti, naturel ou peint.

30 Le corps est formé d'une plaque 4 en matériau métallique ou plastique, naturelle ou peinte, cintrée au diamètre intérieur du fond 2 qui vient se loger

partiellement dans cet élément de fond 2. Pour la simplification de la fabrication, le corps est une plaque 4 cintrée, éventuellement prélaquée s'il s'agit de tôle et dont les extrémités en se touchent pas, ce qui forme l'ouverture 5.

5 Le dessus du conteneur 1 est formé d'un élément 6 en forme de cylindre creux 7 de diamètre et de matériau identiques à ceux du fond 2, présentant une ouverture 8 pour le passage d'un objet, un déchet par exemple qui vient coiffer le corps.

10 Une plaque de façade 9 de longueur sensiblement identique au corps, de largeur correspondant à une partie du pourtour du corps, est cintrée au même diamètre que le corps. Cette plaque de façade 9 est réalisée en matériau plastique thermoformé ou injecté et sur laquelle est indiquée la destination du conteneur 1 par une mention écrite ou en relief, pictogramme 10 graphisme, logo ou dessin. Cette plaque de façade 9 sert aussi de décoration au conteneur 1.

15 Pour assembler le corps, on fixe sur le corps, par collage par exemple, la plaque de façade 9. Le corps ainsi constitué est introduit à l'intérieur du fond 3 et éventuellement solidarisé par collage. Le dessus 6 est posé sur le corps et vient ainsi le coiffer.

20 En variante, s'il s'agit d'un conteneur 1 destiné aux déchets, avant de mettre le dessus, un sac poubelle 11 est mis de manière amovible à l'intérieur de l'ensemble ainsi formé et déborde à l'extérieur. Quand le dessus vient coiffer le corps, le sac poubelle sera serré entre le rebord et le dessus.

25 Si pour des questions d'esthétiques le débord du sac poubelle 11 ne doit pas être visible, la poubelle ainsi constituée selon l'invention, aura en plus une pièce pliée 12 de la forme du corps du conteneur 1 en matériau élastique, de dimension légèrement supérieure audit corps, mais dont les deux extrémités 13, 14 ne se touchent pas. Ce qui laissent subsister une fente 15. En pratique pour un corps circulaire 16 cette pièce se présente sous la forme d'un tore fendu, dont le diamètre est légèrement inférieur au périmètre intérieur du corps 16 si les deux extrémités se touchent, mais dont le diamètre de cintrage extérieur est supérieur  
30 au corps 16 si lesdites extrémités ne se touchent pas. Le matériau utilisé peut être

un fil métallique ou un profilé en matière plastique, mais ayant une élasticité certaine.

Un épaulement 17 situé en haut du corps et orienté vers l'intérieur, sert de butée à la pièce élastique 12. La pièce élastique 12 est placée à l'intérieur du sac poubelle 11, qui est lui-même mis à l'intérieur du corps. Comme le diamètre de la  
5 pièce élastique 12 est supérieur au diamètre du corps 16, il faut serrer cette pièce pour pouvoir la placer à l'intérieur du corps. La pièce élastique 12 va donc serrer le sac poubelle 11 contre le corps 16 et contre l'épaulement 17, l'empêchant ainsi de glisser vers le bas sous le poids des déchets. Le débord du sac poubelle 11  
10 est replié vers l'intérieur. Le dessus 6 vient ensuite coiffer le corps.

Pour enlever le sac-poubelle 11, il suffit d'enlever le dessus 6 et de pincer la pièce élastique 12 pour desserrer la pression exercée. Ce procédé permet de serrer le sac poubelle 11 et de le replier à l'intérieur du corps 16 sans qu'il ne déborde.

15 Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec des structures particulières, elle n'y est nullement limitée et on peut y apporter de nombreuses variantes.

Les combinaisons des différentes réalisations représentées sur les dessins ou décrites ci-dessus comme par exemple la fixation de la pièce circulaire 16 et  
20 du tore en matériau élastique 12 dans une poubelle de type connu, ne sortent nullement du cadre de la présente invention.

Nomenclature :

- 1 conteneur
- 2 fond
- 25 3 cylindre creux
- 4 corps
- 5 tôle métallique rectangulaire cintrée
- 6 élément de dessus
- 7 élément cylindrique creux
- 30 8 ouverture
- 9 plaque de façade

- 10 pictogramme
- 11 sac poubelle
- 12 pièce élastique
- 13 extrémité de la pièce élastique
- 5 14 extrémité de la pièce élastique
- 15 fente
- 16 corps
- 17 épaulement

Les signes de références insérés après les caractéristiques techniques mentionnées dans les revendications ont pour seul but de faciliter la compréhension de ces dernières et n'en limitent aucunement la portée.

## REVENDICATIONS.

1. Conteneur (1) circulaire et multi-usages, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un élément (2) servant de fond formant un cylindre creux (3), dans lequel est logée une plaque cintrée (4) assemblée par une plaque de façade (9) et coiffée par un deuxième élément cylindrique creux (7) servant de dessus et  
5 présentant une ouverture vers le haut.
2. Conteneur multi-usages (1) , suivant la revendication précédente, dans lequel l'élément (2) formant un cylindre creux est une plaque sensiblement circulaire servant de fond avec rebords cylindriques (3).
3. Conteneur multi-usages (1) suivant l'une des revendications  
10 précédentes, dans lequel les éléments formant le dessus ou le fond sont des plaques circulaires en matériau plastique ou en métal embouti.
4. Conteneur multi-usages (1) suivant l'une des revendications précédentes, dans lequel la plaque de façade (9) est en matériau plastique en particulier avec pictogrammes ou logos par écrit et/ou en relief servant de  
15 décoration au conteneur.
5. Conteneur multi-usages (1) suivant la revendication 1, dans lequel un élément profilé élastique (12), ayant un pourtour légèrement plus grand que le conteneur (1), mais dont les extrémités (13, 14) ne se touchent pas, sert à serrer un sac poubelle (11) de l'intérieur vers l'extérieur du conteneur (1) et dont la  
20 position est définie par un épaulement (17) situé en haut du conteneur (1) sur lequel vient buter le profilé.

6. Procédé de fabrication d'un conteneur multi-usages (1), conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il comprend au moins les étapes suivantes:

- cintrage d'une plaque rectangulaire (4) servant de corps du conteneur (1),
- 5 - formage d'une plaque de façade (9) avec pictogramme et/ou logos (10),
- collage de la plaque de façade (9) sur le cylindre creux formé par le cintrage d'une plaque rectangulaire (4) de manière à fermer le cylindre,
- mise en place d'un cylindre creux (2) pour le dessous et d'un cylindre creux (7) avec ouverture (8) pour le dessus.

10 7. Poubelle pour la récupération de déchets caractérisée en ce qu'elle est conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 5.

1/1

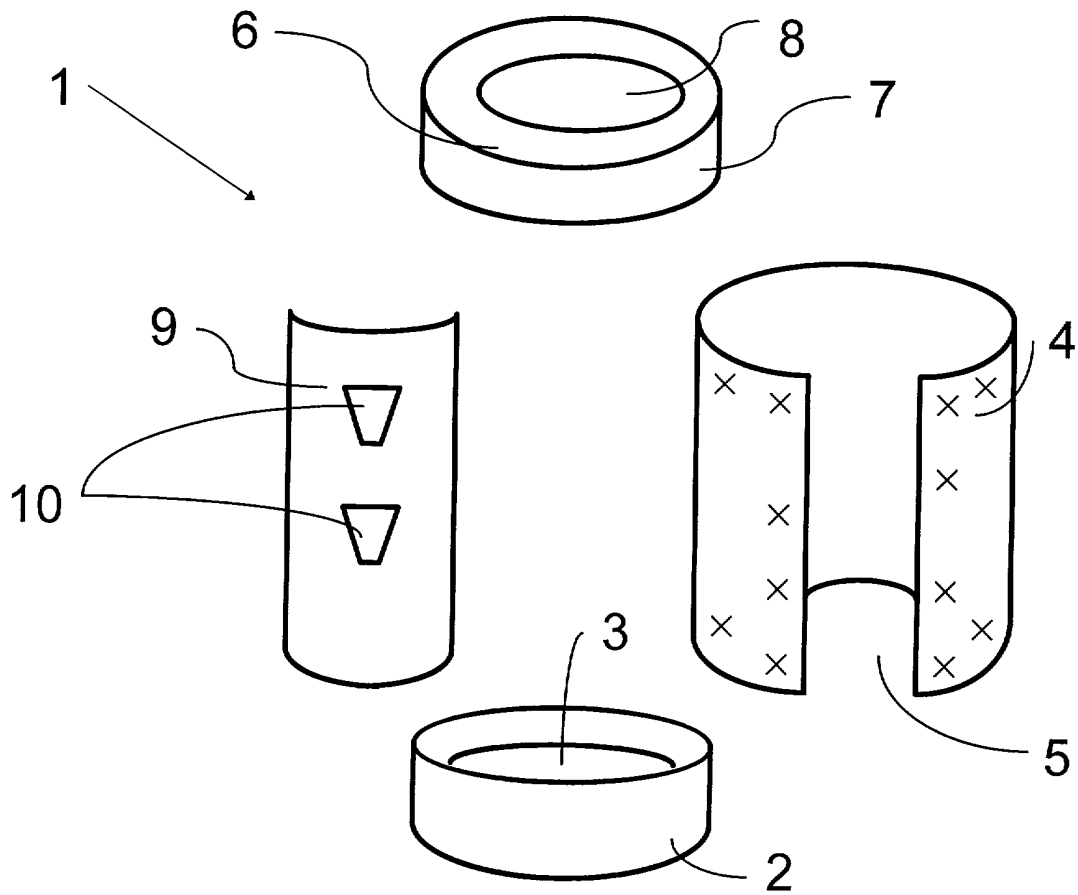


FIG. 1

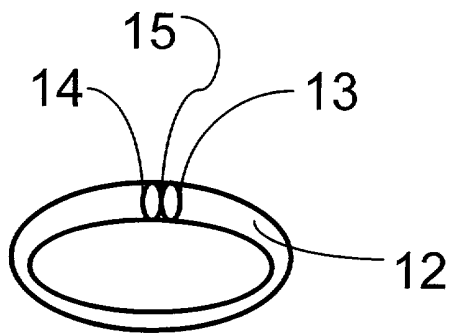


FIG. 2

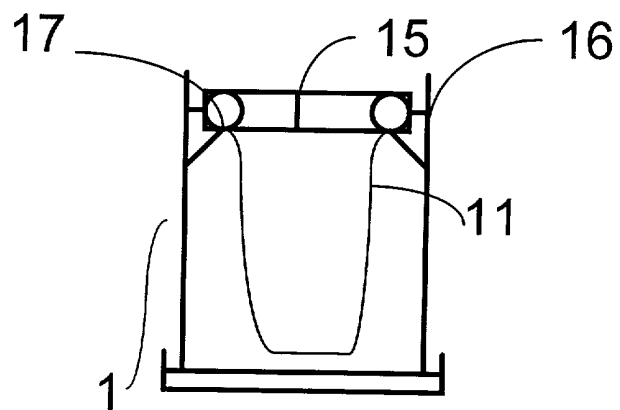


FIG. 3